



LN → intercomm → SCS → prime
arrête
by
OK Jan 7

Office de l'Eau de la Martinique

2561
06 SEP. 2013

COURRIER ARRIVÉ

Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
Avenue des Ecoles
97215 Rivière-Salée

*RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Exercice-2012*

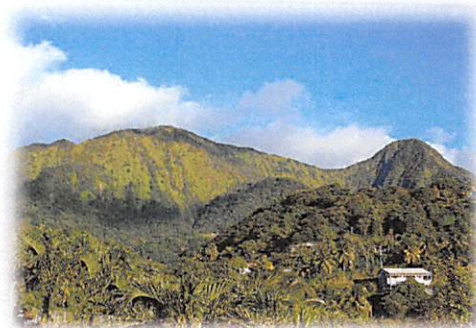


24

6

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES DU SERVICE	p.3
MISSIONS DU SERVICE	p.4
ACTIVITE DU SERVICE	p.5
ELEMENTS QUANTITATIFS	p.5
ELEMENTS QUALITATIFS	p.7
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC	p.8
TARIFICATION ET RECETTES DU SPANC	p.9
PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU	p.10

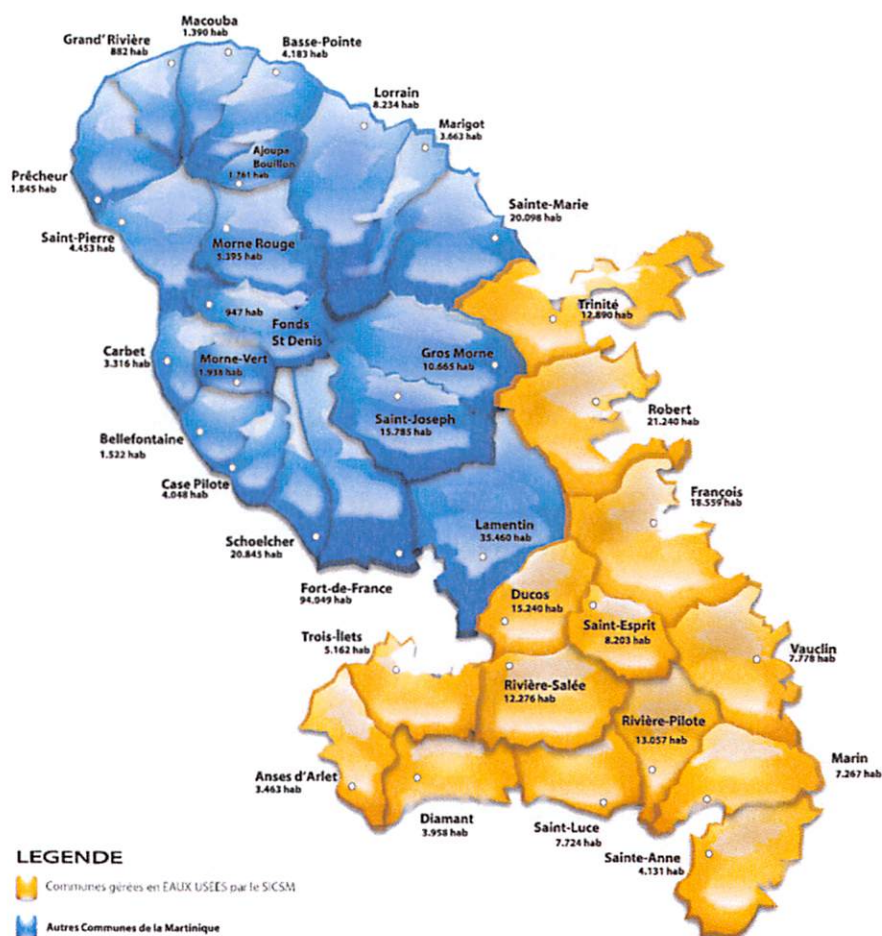


1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC). Ce contrôle vise à garantir, le respect de la réglementation en vigueur, afin de préserver la salubrité publique, tout comme l'entretien et la réhabilitation s'il en a pris la compétence. Son rôle est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales au même titre que l'assainissement collectif.

- Créé en avril 1948, le SICSM regroupe 14 communes :

- ☞ Les Anses d'Arlet,
- ☞ Ducos,
- ☞ Le Diamant,
- ☞ Le François,
- ☞ Le Marin,
- ☞ Rivière-Pilote,
- ☞ Rivière-Salée,
- ☞ Le Robert,
- ☞ Sainte-Anne,
- ☞ Saint-Esprit,
- ☞ Sainte-Luce,
- ☞ Trinité,
- ☞ Les Trois-Ilets,
- ☞ Le Vauclin



Communes desservies par le SICSM



➤ **Modalité de gestion du service :**



La gestion administrative du SPANC est réalisée par le pool « assistantes » du service technique.

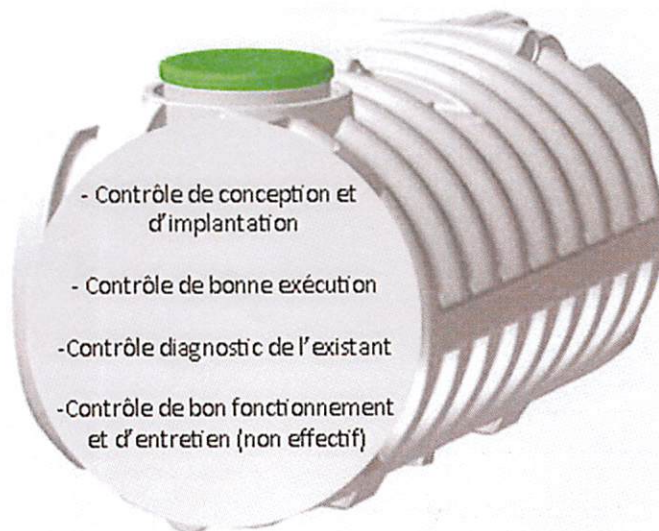
Un prestataire est chargé de réaliser le diagnostic de l'existant sur l'ensemble du territoire syndical.

Les missions du service sont définies par un règlement intérieur adopté le 28 mars 2006 par délibérations du 28 mars 2006 n°09/2006 et du 11 octobre 2011 n° 73/2011.

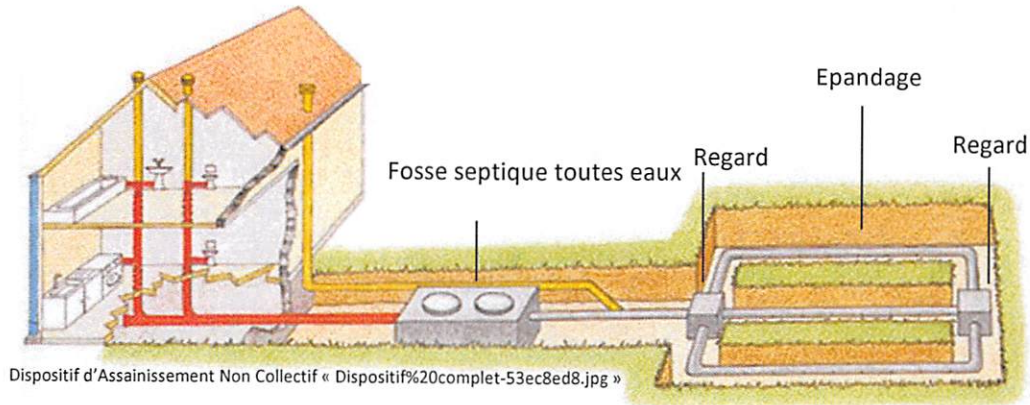
2. MISSIONS DU SERVICE

➤ **Le SPANC assure les missions suivantes :**

- Le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves dans le cadre des autorisations d'urbanisme et des réhabilitations.
- Le diagnostic de l'ensemble des installations individuelles existant sur le territoire syndical (mission confiée au BET SCE)
- Le diagnostic des installations existantes, volontaire ou relatif à une nuisance
- Le diagnostic de l'assainissement non collectif dans le cadre des transactions immobilières (obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2011)
- L'Information et le conseil auprès des bénéficiaires (particuliers, professionnels, élus) : accueil téléphonique et physique



- Le SPANC n'assure pas les missions facultatives (entretien des installations, réhabilitation des installations), ni pour l'heure le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.



3. ACTIVITE DU SERVICE

A. Eléments quantitatifs

Le tableau ci-dessous synthétise le suivi des différents types de contrôle réalisés sur l'année 2012 :

	INSTRUCTION DOSSIER NEUF			CONTRÔLE DE CONCEPTION	CONTRÔLE DE DIAG IMMO	CONTRÔLE DE CONFORMITE	DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT
	PC	PA	REHAB				
ANSE D'ARLET	54	0	4	35	4	2	4
DIAMANT	36	0	1	16	8	5	3
DUCOS	58	1	4	89	19	27	7
FRANCOIS	122	0	5	89	30	19	9
MARIN	76	0	0	46	6	7	3
RIVIERE PILOTE	97	0	1	71	11	6	1
RIVIERE SALEE	113	0	2	76	15	23	8
ROBERT	117	0	21	88	30	17	5
STE ANNE	31	0	2	27	2	5	3
ST ESPRIT	59	1	2	52	11	7	2
STE LUCE	79	0	4	49	13	12	2
TRINITE	82	0	1	47	11	13	1
TROIS ILETS	19	0	2	11	8	5	2
VAUCLIN	66	0	7	63	17	8	1
	1009	2	56	759	185	156	51

Total	1067	759	185	156	51
--------------	-------------	------------	------------	------------	-----------

PC : Permis de Construire
 PA : Permis d'Aménager
 REHAB : Réhabilitation

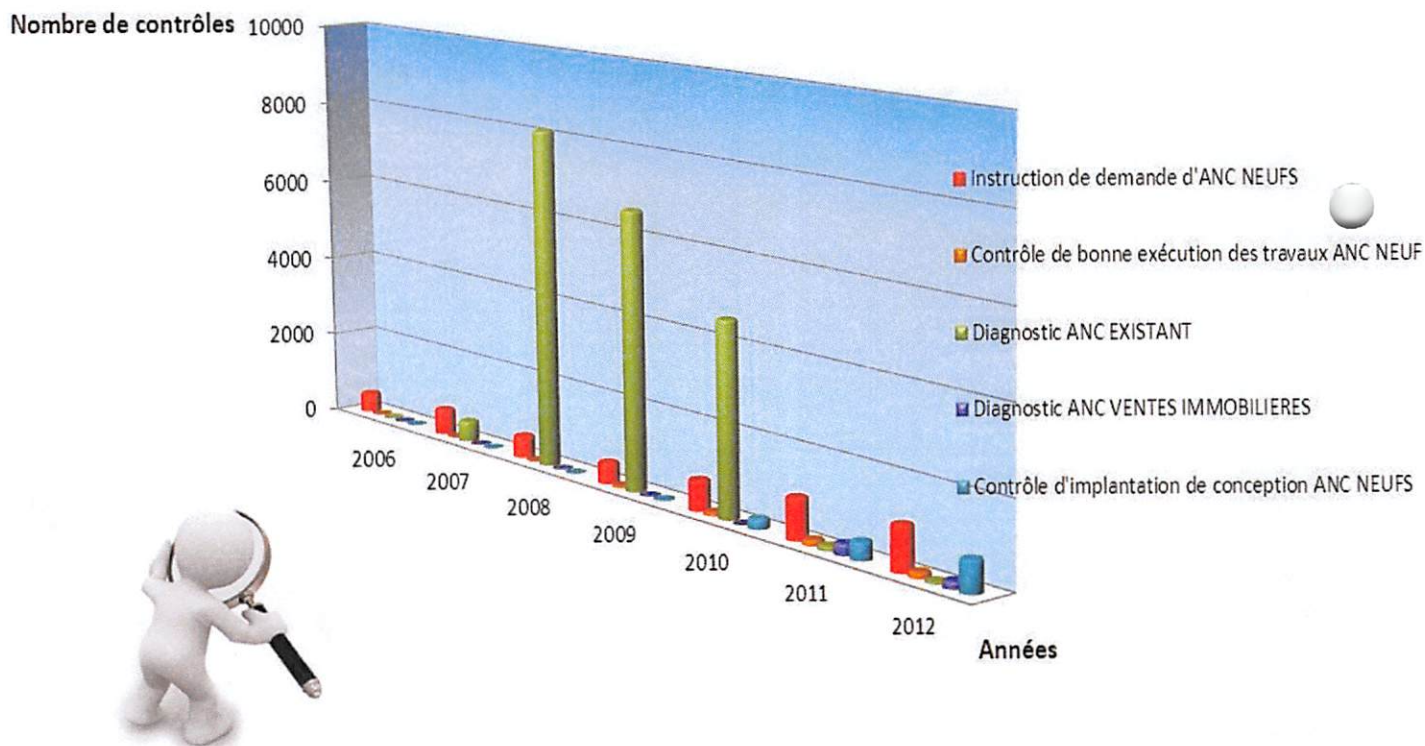


Sur les 1067 demandes d'ANC traitées en 2012, 71% ont reçu un avis favorable, et sur les 156 contrôles de bonne exécution des travaux réalisés, 82.7 % sont conformes.

Le tableau et le graphique ci-après illustrent l'évolution des différentes prestations de contrôle de 2006 à 2012.

DIFFERENTES PRESTATIONS DE CONTRÔLES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Instruction de demande d'ANC NEUFS	474	621	550	511	732	986	1067
Contrôle d'implantation de conception ANC NEUFS	x	x	1	23	249	429	759
Contrôle de bonne exécution des travaux ANC NEUF	2	12	29	65	97	143	156
Diagnostic ANC EXISTANT	x	500	8118	6624	4584	111	51
Diagnostic ANC VENTES IMMOBILIERES	x	x	x	x	x	280	185
Total	476	1133	8698	7223	5662	1949	2218

Evolution des contrôles des dispositifs d'Assainissement Non Collectif de 2006 à 2012



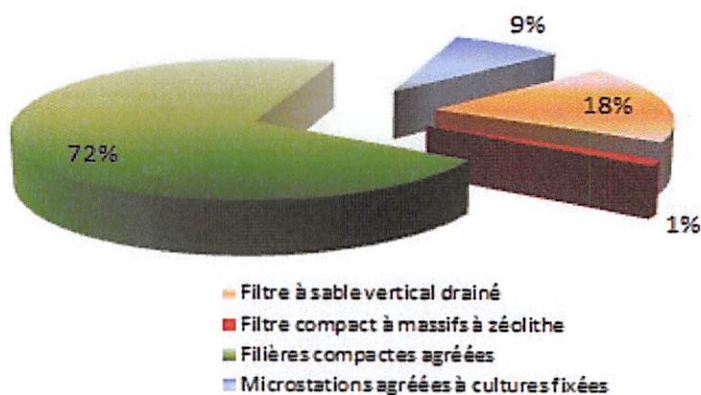
On observe :

- Une augmentation progressive des demandes d'ANC neufs et du contrôle de bonne exécution entre 2006 et 2012.
- Les diagnostics de l'existant dans le cadre de l'état des lieux du parc ANC ont débuté en 2007 et sont terminés depuis 2011.
- Les contrôles diagnostic de l'ANC dans le cadre des ventes immobilières ont légèrement diminué en 2012
- Le contrôle d'implantation de conception des dispositifs ANC neufs augmente progressivement depuis 2010.

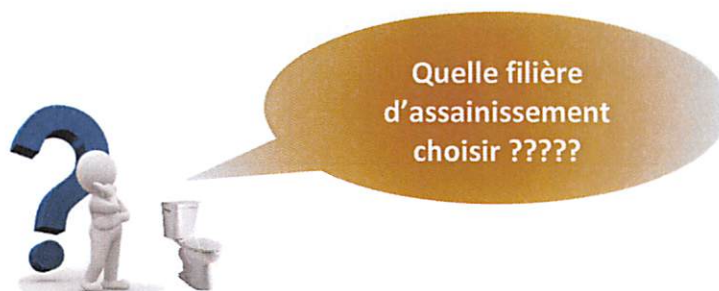
B. Eléments qualitatifs

Le graphique ci-dessous permet d'identifier la répartition des filières choisies par les pétitionnaires (avec ou sans intervention d'un bureau d'études) au moment du contrôle de conception favorable.

REPARTITION DES FILIERES DE TRAITEMENT CHOISIES PAR LES PETITIONNAIRES EN 2012



On constate que les filières compactes agréées sont de plus en plus demandées (72 %) par rapport aux années 2006-2010 où le filtre à sable vertical drainé était proposé dans 90 % des cas. Ce changement s'explique notamment par l'évolution de la législation qui autorise de nouveaux systèmes moins chers et par l'exiguïté des parcelles sur le territoire.



Les sols du périmètre du SICSM étant à dominante argileuse et rocailleuse, les filières drainées sont majoritairement proposées par les pétitionnaires.



4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC

Ces indicateurs définis par l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

On retient 2 indicateurs pour l'assainissement non collectif

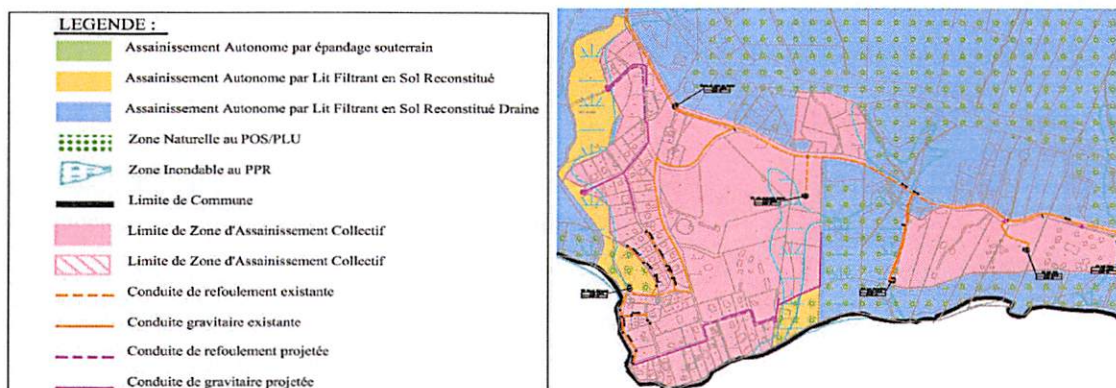
L'indicateur **D302.0** évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

L'approbation par délibération du zonage intercommunal d'assainissement et la mise en œuvre prochaine du contrôle de bon fonctionnement permettront au SPANC d'atteindre l'indice 100 pour l'exercice 2013.



Éléments d'évaluation	Validation	Points théoriques maximums	Points attribués
Délimitation zone ANC par délibération	incomplet	+ 20	10
Règlement de service approuvé par délibération	OUI	+ 20	20
Mise en œuvre contrôle de conception + exécution des installations neuves ou réhabilitées	OUI	+ 30	30
Mise en œuvre diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	NON	+ 30	0
Total			60





Extrait du zonage de l'Assainissement Non Collectif et de l'Assainissement Collectif sur le territoire du SICSM

L'indicateur **P303.3** est le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	Année 2012
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année 2012	130
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	504
Taux de conformité (%)	25,7

5. TARIFICATION ET RECETTES DU SICSM

➤ **Tarifs en vigueur pour l'exercice 2012 (fixés par délibération syndicale)**

Les coûts des prestations du SPANC sont les suivants :

Prestations	Tarif et recouvrement	
Installation neuve (dossiers d'urbanisme) :		208 €
- contrôle de conception :	130 €	52 €
- contrôle de réalisation :	130 €	260 €
- total pour une installation neuve	260 €	
Diagnostic de l'existant		<i>gratuit</i>
Diagnostic ANC transactions immobilières		150€
Diagnostic ANC volontaire		90€
Contre visite		30€
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien		Non défini actuellement



➤ Recettes des redevances SPANC 2012



La facturation a été très élevée en 2012 car le SPANC a rattrapé le retard de facturation des années antérieures, retard dû à un effectif réduit et à une charge de travail supplémentaire avec la réalisation réglementaire et obligatoire du diagnostic de l'ANC dans le cadre des transactions immobilières à partir du 1^{er} janvier 2011.

Montant total perçu en 2012 : 242 061€

6. PROJETS D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU

Parmi les objectifs que s'est fixé le SICSM, on notera :

a) Le contrôle périodique des installations existantes

Ce contrôle devrait être mis en place en 2014 par les élus après la création du syndicat unique de l'Eau.

C'est la dernière étape-clé en matière de veille d'un assainissement non collectif.

Il permet de :

- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs,
- constater les nuisances éventuelles,
- vérifier la destination des matières de vidange

Son fonctionnement, son mode de gestion (régie ou externalisation), sa périodicité (4 à 10 ans) et son coût seront déterminés par les élus.



b) Le lancement d'une opération test de « réhabilitation groupée des dispositifs d'assainissement non collectif » aux quartiers Macabou, Désert et Brin d'Amour

Sur notre territoire syndical, nous sommes confrontés à un problème de qualité d'eaux de baignade notamment sur deux plages touristiques très connues et très fréquentées : Macabou au Vauclin et Désert à Sainte-Luce.

Ce problème de pollution provient essentiellement des installations ANC non conformes, et des rejets d'eaux usées non ou mal traitées. Il y a donc pollution manifeste et risque sanitaire.



Le SICSM s'est prononcé pour le lancement d'une opération d'expérimentation de la réhabilitation des dispositifs d'ANC non-conformes situés à proximité de ces deux plages.

Cette étude a été lancée en novembre 2012.



Le SPANC du SICSM

14 communes

**92 152 habitants
et 40 066 abonnés ANC**

4 agents

**20 000 installations ANC
diagnostiquées**

**98.5% d'installations
existantes non
conformes**

LES DATES CLES DU SPANC

- **Le 15 décembre 2005** : création du SPANC par délibération du comité syndical
- **Le 1^{er} janvier 2006** : le SPANC est effectif
- **Le 22 Novembre 2006** : lancement du diagnostic du parc des dispositifs d'assainissement non collectif existants sur le territoire du SICSM
- **Le 01 janvier 2011**: mise en place des contrôles diagnostic d'assainissement non collectif dans le cadre des transactions immobilières
- **Décret du 28 Février 2012** : relatif au régime des autorisations d'urbanisme (PC et PA), le dossier de demande d'autorisation doit comprendre le document attestant de la conformité du projet d'installation ANC à compter du **01 mars 2012**

